

TVA dans le bâtiment : mécanismes et règles d'application

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

Chefs d'entreprise ou collaborateurs en charge de la gestion d'une entreprise artisanale du bâtiment

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert du secteur du bâtiment, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, échanges d'expériences et cas pratiques adaptés à la situation de chaque stagiaire
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Comprendre le mécanisme de TVA
- Savoir utiliser les bons taux de TVA en fonction des travaux effectués
- Connaître les dernières actualités fiscales en matière de TVA
- Eviter les erreurs et anticiper les contrôles fiscaux.

Contenu pédagogique :

La réglementation en vigueur :

- Les lois de finances et les décrets
- Les plans de rigueur et les textes réglementaires additifs
- Les circulaires internes

Le mécanisme de TVA et rappel des règles d'exigibilité :

- Régime fiscal (réel normal, réel simplifié, franchise)
- Mécanisme de TVA
- Exigibilité de TVA (livraison, encaissements)
- Liquidation de TVA

Point sur la sous-traitance et l'auto liquidation

Les principes d'application du taux de TVA :

- Les locaux d'habitations concernés
- Les locaux affectés partiellement à l'habitation
- Les taux applicables selon les travaux concernés (5.5%, 10%, 20%)

Les modalités d'application :

- Délais
- Attestation de TVA
- Responsabilité du client

Les moyens et méthodes de contrôle :

- Mécanismes de contrôle par l'administration

Le + de la formation :

Une mise à niveau indispensable tenant compte des dernières nouveautés et subtilités de la fiscalité applicable aux entreprises du bâtiment.